



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le quatre septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-huit août, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Virginie, BOUCHÉ Christian, CAUGNON Patrick, CLEMENT Céline, COUDERC Chantal, DERDERIAN Philippe, GARCIA Nathalie, GENILLON André, HESNARD-DOURIS Nathalie (arrivée à 19h20), MALATRAY Arnaud, MILLY Roger, MOIROUD Maryline, NARDY Cédric, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine, VERNAISON Clément.

Absentes excusées : PIAGUET Marine, ROGEMOND Charlène

Monsieur BOUCHÉ Christian est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à dix-neuf heures.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT RENTRÉE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Arnaud MALATRAY qui informe les élus du départ des 2 directeurs d'école en juillet et de l'installation de Mme GOULET en tant que directrice à la maternelle et de Mme VIGNIEU à l'élémentaire. Un nouveau protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale a été diffusé le 26/08. La rentrée s'est bien passée avec un effectif de 178 élèves à l'élémentaire et 106 en maternelle. En raison du protocole (groupes qui ne doivent pas se mélanger) nous sommes à la limite maximum de la capacité au restaurant scolaire.

Le bus a repris normalement également.

La montée des lurons qui était fermée depuis la rentrée scolaire rouvrira à compter du 7/09/2020

POINT DSP CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Maryline MOIROUD qui informe le conseil municipal la date limite de remise des candidatures pour le renouvellement de la DSP était le 4/09/2020 à 12h0
2 entreprises ont déposé une candidature. Un cahier des charges leur sera adressé prochainement.

ACQUISITION PARCELLE SECTION E N° 1247/1249/1251

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet d'aménagement la commune va acquérir à l'euro symbolique une parcelle de terrain appartenant à plusieurs propriétaires en indivision - Impasse des Capucines, référencée au cadastre section E n°1247/1249/1251 d'une superficie totale de 981 m².

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer et à lancer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition, étant entendu que les frais éventuels seront à la charge de la commune.

Les différents propriétaires ont donné leur accord pour céder à la collectivité à l'euro symbolique les parcelles sises Impasse des Capucines, cadastrées section E n°1247/1249/1251 pour une superficie de 981 m², pour permettre le passage des canalisations du réseau collectif d'assainissement.

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles situées Impasse des Capucines, référencées au cadastre section E n°1247/1249/1251 d'une superficie de 981 m²,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître Emmanuelle LIENHARDT, notaire à SATOLAS ET BONCE.
- Précise que les frais inhérents à cet acte seront à la charge de la commune.

MARCHE MISSION MAITRISE D'ŒUVRE – CHOIX AMO

Monsieur Christian BOUCHÉ rappelle qu'une consultation, pour un marché de mission de maîtrise d'œuvre voirie, a été publiée sur le site internet des Affiches de Grenoble le 09 juillet 2020.

La date de remise des plis a été fixée au 03 août 2020 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 août 2020 à 10 h pour procéder à l'ouverture des plis.

Sept bureaux d'études ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres pour l'attribution s'est réunie le 03 septembre 2020 à 10h00, après analyse des offres suivant les pondérations 60% pour la valeur technique et 40% sur le prix, le cabinet Géo Concept 3D de Saint Bonnet de Mure a été retenu avec la note de 9.892 sur 10.

Ce marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois soit 4 ans et prendra effet au 1^{er} octobre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande de la collectivité, le Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-dessous, intitulée :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Affaire n° 20-002-475
Enfouissement BT – Route de Montsolongre

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 155 862 €
 Le montant total des financements externes serait de : 50 964 €
 La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 5 938 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élèverait à : **98 960 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par la maitre d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **155 862 €**
 Financements externes : **50 964 €**

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 5 938 €

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION France Télécom

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande de la collectivité, le Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-dessous, intitulée :

*Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Affaire n° 20-002-475
Enfouissement TEL – Route de Montsolongre*

TE38- TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 41 179 €
Le montant total de financement externe serait de : 0 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 1 961 €
La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 39 218 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 41 179 €
Financements externes : 0 €
Participation prévisionnelle : 41 179 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 1 961 €

CREATION COMMISSION PROJET – « ESPACE ASSOCIATIONS »

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, souhaite qu'une réflexion sur un espace associations soit menée rapidement. Une commission projet « espace associations » va voir le jour avec comme membres :
Christine SADIN, Virginie ALLAROUSSE, Céline CLÉMENT, André GENILLON, Maryline MOIROUD

ETUDE TERRAIN FOOT ET ESPACE ASSOCIATIONS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une étude pour l'implantation du terrain de foot se tiendra fin septembre

LOCAL PERISCOLAIRE

L'architecte avance sur le projet d'extension du restaurant scolaire, périscolaire, centre aéré. Une mutualisation de certaines salles est envisagée pour une économie de place. Lors du prochain conseil un plan sera présenté

PADEL

Après une rencontre avec les dirigeants du club de Tennis du village, il est apparu que le mur de frappe prévu n'avait pas ou peu d'intérêt pour les dirigeants du club. C'est en cela qu'une réflexion sur la mise en place d'un terrain de Padel, complémentaire à l'activité Tennis et s'inscrivant dans les thématiques du futur parc a vu le jour. C'est un sport qui se développe beaucoup et qui s'apparente au tennis et au squash.

Monsieur le Maire a missionné l'AMO du parc pour lancer une demande de devis pour l'installation d'un terrain de Padel.

Deux entreprises spécialisées ont été consultées PARCS ET SPORTS 50 252.40€ et LAQUET TENNIS 47 751.43€

Monsieur le Maire propose de retenir LAQUET TENNIS pour 39 792.86€ H.T. ou 47 751.43€ TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

FORUM ASSOCIATIONS

Madame Céline CLÉMENT présente le plan d'installation des associations au Clos des Marronniers samedi 5 septembre. Il n'y aura pas de buvette. Le protocole sanitaire a été respecté

QUESTIONS DIVERSES

- Visite SUEZ prévue le 17 octobre 2020

- Installation FOOD TRUCK tous les jeudis à compter du 10/09

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 25/09/2020 à 20H30.

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 21h15